

“ bien indiquer la province du Manitoba..... Nous considérons donc, comme chose bonne et désirable, l'établissement de quelques-uns des nôtres dans ces régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens ; si, par exemple, entre deux ou trois paroisses, on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne et laborieuse, qui irait former dans le Nord-Ouest une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité au Canada ; ”

70. — Attendu que le moyen proposé par l'épiscopat de la province de Québec nous permettrait de fonder de nouvelles paroisses, d'étendre notre influence au Manitoba, d'exercer un tempérament sur l'électorat, et amènerait pour résultat le redressement des lois injustes dont nous souffrons ;

Qu'il soit résolu :

10. — Que ce congrès désire exprimer aux illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de la province de Québec, sa gratitude profonde et ses remerciements les plus sincères pour ce qu'ils ont fait, par le passé, pour le développement de notre nationalité au Manitoba et l'accroissement de nos forces ;

20. — Que ce congrès supplie Leurs Grandeurs, de vouloir bien continuer leur bienfaisante protection à l'élément français de Manitoba, en encourageant ceux des nôtres qui se disposent à émigrer aux Etats-Unis, à se diriger de préférence vers nos prairies, et en priant de nouveau les membres de leur clergé de s'intéresser à cette œuvre de la manière et d'après le mode exprimés dans la circulaire ci-haut mentionnée ;

30. — Que copie de la présente résolution soit transmise aux illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de la province de Québec.

L.-A. PRUD'HOMME, président.

JAMES-E.-P. PRENDERGAST, 1er vice-président.

R. GOULET, secrétaire.

Le très cher Frère
à la Côte



A Congrès
douloureux
lement co
lement estimé et r
gneur au jour de
laquelle il avait une
ture de la retraite an
la plus grande fidélit
état de faiblesse et d
des et continuelles so
dre. Il reçut, ce jour-
obéissance des mains c
provincial, fonction
ses supérieurs, pendan
était pour le cher Frère
sacré passeport pour s
Le très cher Frère
(France), et était venu
à l'appel de Mgr Bour
à Saint-Laurent, près N
le bon Frère était dai
le tout ce demi siècle es
d'une obéissance à tou
toujours joyeux, d'une
tresse toute française, i
agréable confrère et d'un
terme. Voici ce qu'un
dans la *Revue canadien*
mière colonie de religie
Frère Aldéric, si avantag
dont les aptitudes pédag
usuelles, aussi bien que